

Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques

Résumés des conférences et travaux

148 | 2017 2015-2016

Histoire des sciences au Moyen Âge

Histoire des sciences au Moyen Âge

Danielle Jacquart



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/ashp/1955

DOI: 10.4000/ashp.1955 ISSN: 1969-6310

Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2017

Pagination: 183-188 ISSN: 0766-0677

Référence électronique

Danielle Jacquart, « Histoire des sciences au Moyen Âge », Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques [En ligne], 148 | 2017, mis en ligne le 25 septembre 2017, consulté le 26 mai 2020. URL : http://journals.openedition.org/ashp/1955 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ashp.1955

Tous droits réservés : EPHE



SOCIOLINGUISTIQUE DIACHRONIQUE ROMANE

Directeur d'études : M. Michel BANNIARD

Programme de l'année 2015-2016 : I. *Principes méthodiques, acquis et débats de la discipline* (positions par rapport à l'histoire et à la linguistique). — II. Étude de la Passio Praeiecti episcopi et martyri arverni, VII^e s. — III. Analyse de Chartae Latinae Antiquiores, Italie, VIII^e-IX^e s. — IV. Dossier des Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam, XIII^e s. (texte latin et traduction occitane).

Le séminaire tenu entre les murs de la Sorbonne jusqu'en juin 2015 a repris en novembre 2015 dans un nouveau cadre (à la Maison de la recherche de Toulouse-II) après accord entre l'EPHE (Paris) et le laboratoire FRAMESPA de Toulouse. Le directeur d'études, admis à l'éméritat, souhait poursuivre son enseignement tout en étant proche de son lieu de retraite. Il s'en est suivi l'arrivée de nouveaux auditeurs, accompagnée de diverses demandes de la part de ces participants. Le thème 2 a donc été recentré sur un texte précis; le thème 4 a été ajouté.

Les premières conférences ont été consacrées à une introduction à la discipline enseignée : sa construction dans les années 70 du siècle passé; ses fondateurs; ses méthodes; ses objectifs et ses résultats actuels. Le tout a été appuyé par la remise d'une bibliographie succincte mais significative. On a rappelé qu'il s'agit d'écrire in situ une histoire du latin comme langue vivante dans les siècles qui ont correspondu au passage de l'Antiquité tardive aux débuts du haut Moyen Âge. Cette question paraissait réglée par la philologie romane traditionnelle dans les années soixante, spécialement en France où l'évolution de ce qui était appelé le « latin vulgaire » en Gaule romaine vers le « protofrançais » de la France mérovingienne était enseignée avec une chronologie aussi précise que dogmatique : en phonétique notamment les évolutions phonétiques majeures étaient placées au quart de siècle près et très tôt (dès le III^e siècle) sans aucune preuve contextuelle; en morphologie, les manuels présentaient le paradigme de l'article défini dès le ve siècle... Le tout était placé sous le signe d'un divorce langagier complet entre les élites lettrées et la masse inculte, censée avoir dégradé le latin en un chaos confus où la langue d'oïl aurait été déjà discernable – bien entendu, l'évolution du latin était alors décrite constamment comme une dégradation pénible, inévitable et plus ou moins masquée par les témoignages écrits. Mais les sources historiques contemporaines (IIIe-VIIIe s.) des faits allégués ne disent pas du tout la même chose, pour peu que le linguiste sorte du splendide isolement de la reconstruction rétrospective arbitraire (si flatteuse pour les savants) et accepte de rendre une visite sérieuse à ceux qui ont vécu ces siècles et nous en ont abondamment parlé. Il apparaît alors nettement qu'aux temps de l'Empire, soit en voie de christianisation, soit chrétien, le latin a été la langue la plus partagée qui soit par l'ensemble des habitants de l'Occident romain (y compris l'Afrique du Nord). Les implications de cette perspective ne sont pas minces puisqu'elles mettent en jeu notre représentation moderne de la civilisation de ces siècles fondateurs de l'Europe.







Afin d'illustrer immédiatement cette affirmation, la conférence s'est poursuivie en prenant pour exemple d'une communication verticale latinophone pleine de vitalité la prédication d'Augustin telle qu'elle est attestée, entre des centaines de textes, par le sermon Dolbeau 1B, p. 243-267, prononcé en 404 à Boseth – à une centaine de kilomètres au sud d'Hippone, dans une modeste église devant un public mélangé (il s'y trouve des païens, attirés pas la curiosité). On a rapidement montré en s'appuyant sur la bibliographie requise (Brown, Dolbeau, Mandouze, Perler et Maïer...) que tous les indicateurs historiques sur cette activité sont complets, clairs et fiables, puis on est passé à la traduction commentée de ce sermon peu banal où Augustin rehausse son exhortation au baptême (pour des adultes convertis, qui traînent un peu) par un jeu de mot sur *cras*, à la fois « demain » et mimologisme du cri du corbeau, jeu verbal qui faisait partie du fond commun de la parole du temps. On a justement vérifié que l'adverbe au sens de « demain » restait encore vivant dans divers dialectes romans modernes : il était donc bien sur toutes les bouches au ve siècle. On a analysé les contours énonciatifs de ce latin, si maîtrisé et si transparent à toutes les oreilles, même les moins lettrées. On a ensuite tâché de mesurer la part de compromis avec le sermo humilis et de contrôle avec la grammatica que met en œuvre le prédicateur pour terminer sur une analyse de l'interface écrit / oral à la lumière des travaux de la phonétique historique reconstruite en philologie tant latine que romane, en tâchant d'écarter le dualisme de leurs modèles, les datations trop hautes et surtout d'accepter la part forcément inaccessible de cette réalité. L'exercice de transcription phonétique, fait au tableau « noir » a permis de faire prendre conscience de la fluidité encore nette des rapports entre latin écrit et latin parlé.

Le thème mérovingien s'est ensuite centré sur l'étude de la Passio Praeiecti episcopi arverni, dans son édition procurée par B. Krusch dans les MGH (SRM, t. 5, p. 212-247). On s'est évidemment appuyé sur les travaux de référence modernes (Heinzelmann, Hen, Riché...), et surtout sur le renouveau des travaux portant sur les systèmes culturel du temps, l'usage de l'écrit, le droit, l'étiquette aulique (Dumézil, Gionanni, Mériaux, Wood...) en y incluant le renouveau des étude proprement philologiques des manuscrits mérovingiens (édition du *Légendier de Turin*, M. Goullet), tout en tâchant de contribuer à l'indispensable refondation des études – rares – précisément sur la langue des textes. Les flottements constant de la graphie – c'est un des problèmes que posent les choix de l'éditeur – rendant parfois le texte obscur, on a approfondi l'interprétation du par. 8 (p. 229-230), qui raconte un épisode pittoresque et instructif où le futur intervient pour protéger l'honneur de pénitents raillés par des convives peu charitables. Comme souvent dans les récits mérovingiens, le miracle qui confirme l'autorité du protagoniste se laisse lire de manière rationnelle : les railleurs sont victimes – sans dégâts autres que mentaux – d'un effondrement du plancher du solarium où se tenait la réunion (interprété en ajoutant aux dictionnaires latins – Du Cange, Niermeyer... – le TDF de Mistral, qui précisément répertorie un soular). Occasion d'abord de s'interroger sur l'architecture de la maison, pour constater que tous les indicateurs narratifs mettent en scène un habitat, une étiquette et un habitus proches de la tradition sénatoriale romaine, facteur dont la rémanence se confirme constamment jusqu'au VIIe siècle, puis de faire le point inversement sur le choc que produisent les nouvelles voies de la pénitence (Vogel). Le texte fourmille aussi







d'indications sur la documentation et le savoir littéraires, illustrées par des mises en scènes rhétoriques qui réclament d'autant plus de soin que la graphie et la ponctuation de l'édition en rendent la compréhension malaisée : le dossier restera ouvert l'an prochain.

On a repris au cours de plusieurs conférences, l'étude des *Chartae Latinae Antiquiores*, commencée à Paris il y a une dizaine d'années, grâce à leur édition exceptionnelle qui compte à présent cent volumes : l'accès au document original est évidemment capital pour les linguistes, même si la complexité de la langue qui s'y inscrit en rend la compréhension et l'interprétation sociolinguistique spécialement difficiles. Toute une série de travaux faits en Italie contribuent depuis quelques années à aider les chercheurs à en débrouiller l'écheveau (Greco, Sornicola) à la suite de l'œuvre pionnière de Rohlfs. On s'est alors penché sur un modeste document copié à Salerne en 837, et conservé dans les archives de l'abbaye locale, en l'interrogeant du point de vue constamment suivi dans le séminaire : comment des protagonistes intelligents se débrouillaient-ils pour consigner par écrit une langue qui devait être compréhensible pour les participants (il y va de leur mode de vie), reconnue juridiquement par les détenteurs du pouvoir, et dépourvue d'acrolecte hérité? En voici la copie (avec quelques corrections de ponctuation) :

Chartae Latinae Antiquiores, t. L, p. 66-68, Cava dei Tirreni, Archivo della Badia della S. Ma Trinità, Salerne, 837.

- 1 + In nomine Domini. Sexto anno principatu domni nostri Sichardi, mense septembri-
- 2 o, prima indictione. Ideoque ego Radipertus filius quondam Ladiperti, dum sum inbalida-
- 3 s infirmitate, dum erecte me loquere posso et recordatu sum bonu ser-
- 4 bitju quas mihi factu abuit Arnipertus filius quondam Tindoaldi, modo mea bo-
- 5 na boluntate dono atque per an cartula cedo tibi nominati Arniper-
- 6 ti dues pezze de terra in locum qui dicitur Iobi, abente fine una de
- 7 ipse pezze de binea : de tribus parti fine bia, et de alia parte
- 8 fine Lopoaldi, quomo medio refaneo discerni; alia terra cum canni-
- 9 etulu et arboribus suit in predictu locum qui abet fine : de una parte,
- 10 de super fine bia pulbica quomo forcati ficti sunt, de alia
- 11 parte, fine de Sancta Maria quomo forcati ficti sunt, de supto
- 12 fine capite et de uno latu fine Raciperti quomo petre ficti sunt. Infra
- 13 ista amba clausa, sicut supra fini posite sunt, totu in integrum, cum
- 14 bece de bia sua ibi introendi, tibi qui supra donabit possidendum; unde
- 15 mihi nec cuilibet non dico remanere; unde pro suprascripta mea donatione
- 16 ante omnia imputabit mihi tuo bonu serbitju quas mihi factum
- 17 abit, et insuper a te Launegildum vuetta una, ea ratione
- 18 ut amodo et semper tu tuis eredibus suprascripta nostra donatione abere
- 19 possidere baleatis; de quibus me repromicto et meus erede conli-
- 20 go tibi qui supra et tuis eredibus desta nosra donatjone ab omnis homine
- 21 defensare promictemus. Quit si menime potuerimus aut si per nos
- 22 ipsi per quolibet ingeniu retornare quesierimus, secundu lege de
- 23 launegildo bobis prosolbamus iustitja quod est ferquidum; et qua-
- 24 le iste nostro dono in die illi parueri, de conludio bobis iuremus. Et te
- 25 Roppertus notario scribere rogabit. Acto salerno, mense, indictjone. Feliciter. Signu manus







- 26 suprascripti Radiperti qui an cartula scribere rogabit.
- 27 Signu manus Gaideperti filii Firmosaci
- 28 Signu manus Troppoaldi et Trudepadi filii Lopoaldi
- 29 Signu manus Lopoaldi filii Lupi
- 30 Signu manus Miteperti filli Ladiperti
- 31 Signu manus Ropperti filii Anperti

Puis la traduction:

Pour rendre le document intelligible, il a fallu corriger quelques points de graphie : ligne 9, et arboribus suis; 14, donabi (comprendre –aui); 16, imputabi; 17, factum abis; 25, rogabi.

Au nom du Seigneur, la sixième année du principat de notre Maître Sichard, au mois de Septembre, à la première indiction.

Et en effet, moi, Radipertus, fils de feu Ladipert, étant établi que je suis rendu invalide par la maladie, étant établi que je peux m'exprimer sainement, et que je me souviens du bon service que m'a rendu Arnipert, fils de feu Tindoald,

alors, de ma bonne volonté, je te donne et par cette charte je te cède, à toi, le nommé Arnipert, deux pièces de terre, au lieu qui s'appelle Iobi,

l'une des <deux>, la pièce de vigne, ayant pour limites : de trois côtés, la limite est la voie et de l'autre côté, la limite est <le bien> de Lopoaldi, discernée grâce à la haie du milieu ;

l'autre terre <est> avec une cannaie et les arbres qui y sont plantés dans le lieu précédemment nommé, avec pour limites : en dessus, d'un côté la limite est la voie publique en suivant la rangée de fourches dressées et de l'autre côté la limite est <celle> de Sancta Maria, en suivant la rangée de fourches dressées ; en dessous, la limite <est> le sommet et sur un côté, la limite est celle de Racipert en suivant les pierres dressées.

À l'intérieur de ces deux clausures, telles que les limites ont été définies ci-dessus, je t'ai tout donné en entier à posséder, à toi le susnommé, avec le droit d'y accéder par sa propre voie.

C'est pourquoi je déclare que rien n'<en> reste <en ma possession>, ni à moi, ni à personne; c'est pourquoi au nom de la donation suscrite, j'ai pris à mon compte en priorité le bon service que tu as fait pour moi et en outre, j'ai reçu de toi, Launégilde, une barre <témoin>, comme garantie que toi <et> tes héritiers soyez en mesure de détenir <et> de posséder notre donation tout de suite et pour toujours.

Sur ces faits, je m'engage, moi, et je lie avec moi mes héritiers à te promettre de défendre cette donation contre tout homme, à ton bénéfice et à celui de tes héritiers. Cela, si nous en sommes incapables, ou bien si nous cherchons par quelque procédure à l'annuler de notre propre initiative, selon la règle de Launegildus, nous vous rembourserons le juste dû, c'est-à-dire un « ferquidum ». Et tel que notre don, là décrit, aura été rendu public en ce jour, nous faisons le serment de le sceller avec vous.

Et je t'ai demandé, à toi, le notaire Robert, de rédiger le document.

Acté à Salerne, mois, indiction. Grâce à Dieu.

Signature de la main du suscrit Radipert, qui a demandé la rédaction de cette charte

Signature de la main de Gaidepert fils de Formosaco

Signature de la main de Toppoald et de Trudepald, fils de Lopoald

Signature de la main de Lopoald fils de Lupus

Signature de la main de Mitepert fils de Ladipert

Signature de la main de Robert fils d'Antipert







Pour s'assurer de notre compréhension, on a ensuite dessiné – approximativement – la cartographie des biens énumérés. On s'est appuyé alors sur la modélisation en niveaux (cf. les précédents *Annuaires*) et pour analyser d'un peu plus près la logique de cette langue, on a surtout considéré le phrasé et l'intonation (le pilotage morphologique « pur » est apparu exclu tant les graphies sont flottantes), avant de poser quelques conclusions :

- a) Cet écrit se supporte d'une langue effectivement parlée en contexte ritualisé.
- b) Le rapport graphie / phonie est lâche, se bornant à une *mimésis latiniforme*, (l'orthographe est en fait annulée), acceptant quelques inclusions de la phonie locale.
 - c) Les formes verbales sont transdiachroniques.
 - d) Les cas obliques sont soit archaïsants (niveau 3), soit modernes (niveau 4).
- e) La syntaxe est répétitive en boucle (effet des formules fixes et des mimiques gestuelles automatiques) protégeant la transparence énonciative (bien sûr pour les protagonistes sur place, pas pour nous, lecteurs distanciés).
 - f) Le vocabulaire et les idiomatismes sont directement romans.

On proposera donc un classement de ce texte entre *lingua mixta* (niveau 3) et *rustica romana lingua* (niveau 4-5), bref comme (re)présentant l'italien archaïque.



